

Votre commune s'organise.
Et vous ?

**DOCUMENT
À CONSERVER**



**DOCUMENT
d'INFORMATION
COMMUNAL
sur les RISQUES MAJEURS**



DICRIM de Ventabren





Chères Ventabrennaises, Chers Ventabrennais,

L'indéniable qualité de vie à Ventabren ne saurait occulter notre responsabilité collective face aux risques naturels et technologiques qui nous guettent. C'est pourquoi, il est primordial de demeurer conscient de ces menaces et de prendre des mesures adaptées.

Afin de répondre à cette exigence, nous avons entrepris la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à travers ce livret. Nous, élus, services municipaux et membres de la réserve communale de sécurité civile considérons qu'il est essentiel de fournir des informations pertinentes, d'organiser efficacement les alertes, et de rappeler les mesures de protection nécessaires lors d'événements liés à la sécurité civile.














Dans ce dossier complet d'Information Communale sur les Risques Majeurs (DICRIM), vous trouverez toutes les données essentielles pour vous préparer au mieux aux éventuels dangers. Notre attention s'est portée sur une identification précise de chaque risque, dans le but d'adopter les réflexes appropriés avant, pendant et après une situation critique.

En complément de cette brochure, nous vous encourageons à vous informer régulièrement en consultant les divers sites internet mentionnés dans les pages suivantes, ainsi que nos réseaux sociaux officiels. En restant tous vigilants nous garantissons la sécurité de chacun.

Je vous prie de croire, Chères Ventabrennaises, Chers Ventabrennais, en l'assurance de mes sincères salutations.

FRÉDÉRIC VIGOUROUX
MAIRE DE VENTABREN

LES RISQUES MAJEURS

- | | |
|--|--|
|  3 Les risques majeurs |  16 Le risque TMD (Transport des Matières Dangereuses) |
|  4 Le risque inondation |  18 Le canal de Marseille |
|  6 Le risque feu de forêt |  19 Réagir en cas d'attaque terroriste |
|  8 Le risque de mouvement de terrain | 20 PCS et PPMS |
|  10 Le risque sismique | 21 RCSC et Assurance |
|  12 Le risque climatique |  22 Comment suis-je alerté (e)? |
|  14 Le risque rupture de barrage |  23 Fiche consignes |
| |  24 Sites internet et numéros utiles |

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur peut entraîner de graves dommages aux personnes, aux biens et à l'environnement. Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence : l'homme et la société peuvent être d'autant plus enclins à l'ignorer que les catastrophes sont peu fréquentes

- une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.

Un événement potentiellement dangereux (aléa) n'est un risque majeur que s'il s'applique à une zone où des enjeux humains, économiques, environnementaux ou patrimoniaux sont présents.

ALEA

+

ENJEUX

=

RISQUE MAJEUR





INONDATION

Le risque sur la commune

La commune de Ventabren est soumise à un risque d'inondation lié :

- aux crues de l'Arc pouvant provoquer des inondations torrentielles, dues à des précipitations intenses sur le bassin versant, au sud de la commune sur des terres agricoles. Ce sont des crues rapides avec des vitesses d'écoulement importantes et pouvant provoquer des érosions de berges et un transport important de matériaux.
- au ruissellement urbain et périurbain, lors de pluies exceptionnelles, d'orages violents, en bordure du Vallat des Eyssarrettes, le long de la D10 incluant les bâtiments qui la bordent.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

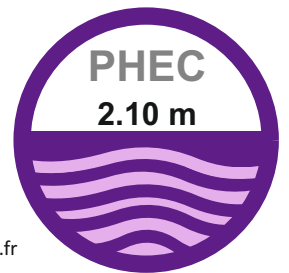
Septembre 2009

La commune a déjà connu des inondations qui ont fait l'objet d'arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle en septembre 1993, novembre 1994, décembre 2003, septembre 2005 et septembre 2009.

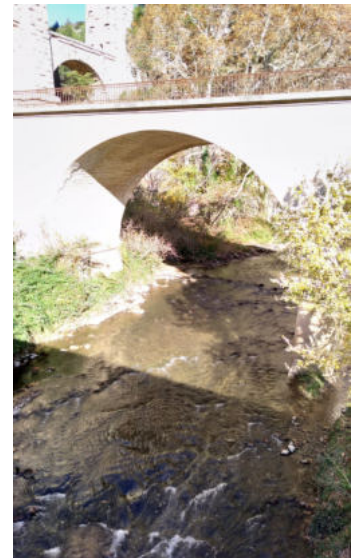
Les Plus Hautes Eaux Connues

Témoins historiques de grandes crues passées, les repères de crues sont des marques destinées à faire vivre la mémoire des inondations. Ils matérialisent le souvenir de ces événements importants que le temps peut parfois effacer.

On les trouve sous diverses formes en fonction de l'époque : gravés dans la pierre, directement peints, sous forme de plaques métalliques ou de macarons scellés dans les murs, de carreaux en émail...



Consultez
www.reperesdecruces.developpement-durable.gouv.fr



© Mairie de Ventabren

Les Bons Réflexes

Consignes de sécurité
À faire



AVANT

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Aménager les entrées d'eau possibles
- Amarrer les cuves
- Déplacer les véhicules stationnés à proximité des berges

PENDANT

- Ne pas tenter de rejoindre ses proches ou d'aller chercher ses enfants à l'école, ne pas prendre sa voiture et reporter ses déplacements
- S'informer et rester à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels
- Se soucier de ses proches, voisins et des personnes vulnérables
- Se réfugier en hauteur, ne pas descendre dans les parkings souterrains
- Ne pas s'engager sur une route inondée ni en voiture ni à pied

Mesures de gestion du risque

Le **Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI)** de l'Arc et le vallon des Eyssarettes, approuvé en 1999, identifie les zones inondables et définit des règles d'urbanisme et de construction applicables dans ces zones.

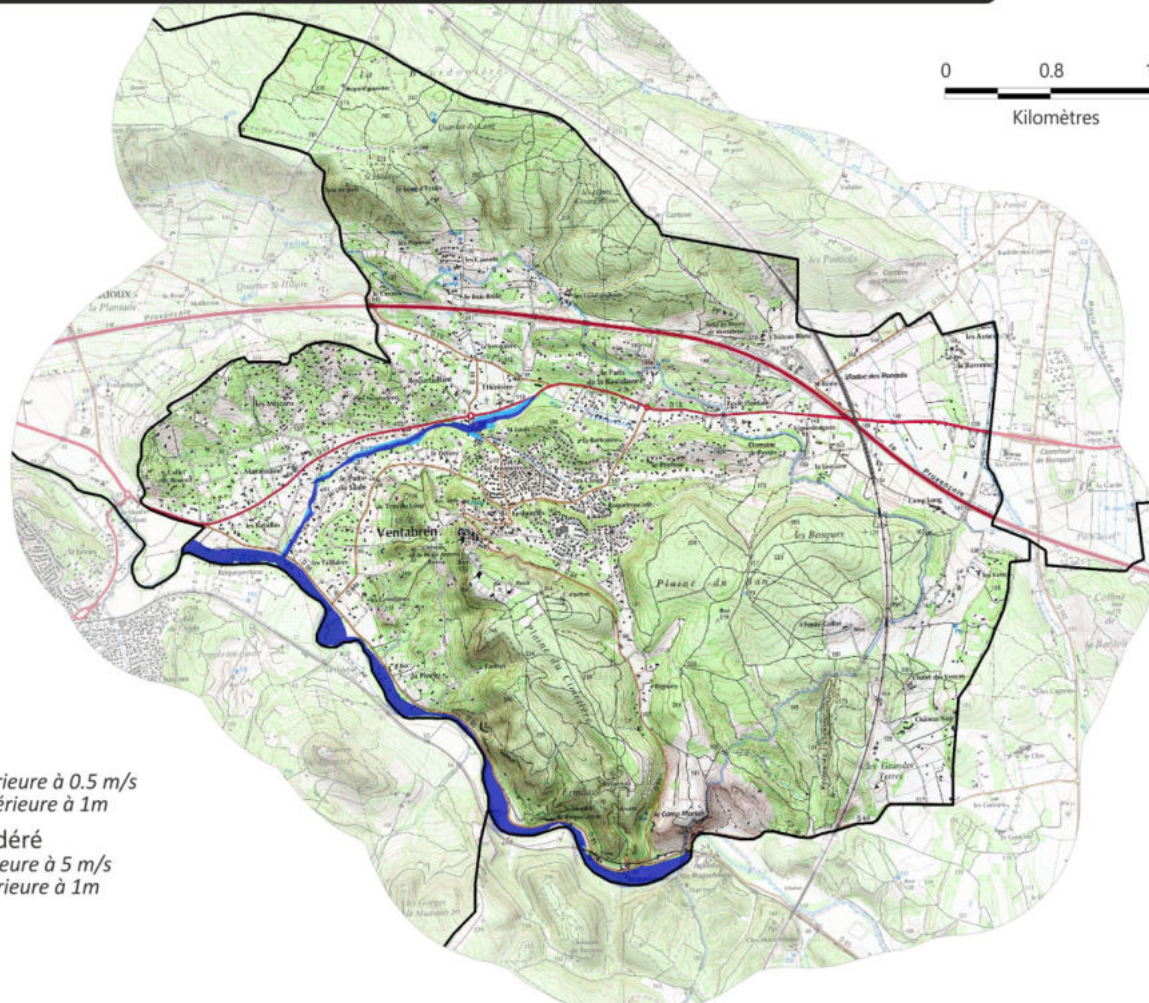
Menelik, établissement public d'aménagement et de gestion de l'eau, intervient pour la gestion des inondations, l'entretien du lit et des berges des cours d'eau et la mise en valeur des milieux aquatiques. L'entretien des vallats incombe à chaque propriétaire situé de part et d'autre du vallon.

La procédure de vigilance météorologique permet aux autorités de recevoir l'alerte et de prévenir, en cas de danger, les populations concernées. En cas d'inondation majeure, le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) peut être déclenché par le préfet. Au niveau communal, le maire active le plan communal de sauvegarde.

Zones soumises au risque d'inondation



0 0.8 1.6
Kilomètres



Légende :

-  **Risque fort**
Vitesse supérieure à 0.5 m/s
Hauteur supérieure à 1m
-  **Risque modéré**
Vitesse inférieure à 5 m/s
Hauteur inférieure à 1m

Réalisation : CYPRES© Décembre 2017
Sources des données : PPRI de Ventabren (approuvé le 28/09/1999) / CYPRES
CYPRES Sources des fonds : SCAN25® IGN/PFAR-PACA



Consignes de sécurité
À ne pas faire

APRÈS

- Se tenir informé de l'évolution de la situation
- Aérer, nettoyer les pièces et désinfecter
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles :

Cartes de vigilance crues
www.vigicrues.gov.fr

Carte de vigilance météorologique
<http://vigilance.meteofrance.com>



FEU DE FORÊT

Le risque sur la commune

On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés est détruite. Les feux se produisent préférentiellement pendant l'été mais plus d'un tiers ont lieu en dehors de cette période. La sécheresse de la végétation et de l'atmosphère accompagnée d'une faible teneur en eau des sols sont favorables aux incendies.

La majorité de la commune est couverte de végétation et par conséquent presque la totalité du territoire communal est exposé au risque de feux de forêts.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

Juin 2016

En juin 2016, un feu de forêt qui s'est déclenché en limite de Ventabren et Aix en Provence dans le secteur de Roquefavour a parcouru plus de 150 hectares, a entraîné la coupure de la ligne ferroviaire à grande vitesse (LGV) dans les deux sens, la déviation des TGV sur la ligne classique à compter d'Avignon et la coupure de la ligne haute tension.



© Michel Calbou

Réglementation

L'**emploi du feu** est interdit du 1^{er} juin au 30 septembre. Cette interdiction peut être étendue à toute période de l'année au regard du risque feu de forêt.

Les **obligations légales de débroussaillage** (OLD) visent à diminuer l'intensité du feu, en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité du couvert végétal afin de ralentir la progression du feu (*article L134-6 du Code forestier*). Ces travaux sont à la charge des propriétaires. Le maire assure le contrôle de l'exécution des OLD. Se renseigner auprès de la Réserve Communale de Sécurité Civile ou de la Police Municipale



Les Bons Réflexes

Consignes de sécurité
À faire



AVANT

- Débroussailler autour de son habitation
- Nettoyer les gouttières, des feuilles peuvent s'y accumuler

SI VOUS ETES TÉMOIN D'UN DÉPART

- Informer les pompiers le plus vite possible
- Respirer à travers un linge humide
- Attaquer le feu si possible

DANS LA NATURE

- S'éloigner du feu et des fumées le plus rapidement possible
- Ne pas sortir de votre voiture

UNE MAISON PROTÉGÉE EST LE MEILLEUR DES ABRIS

- Fermer et arroser les volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Fermer le gaz et couper l'électricité

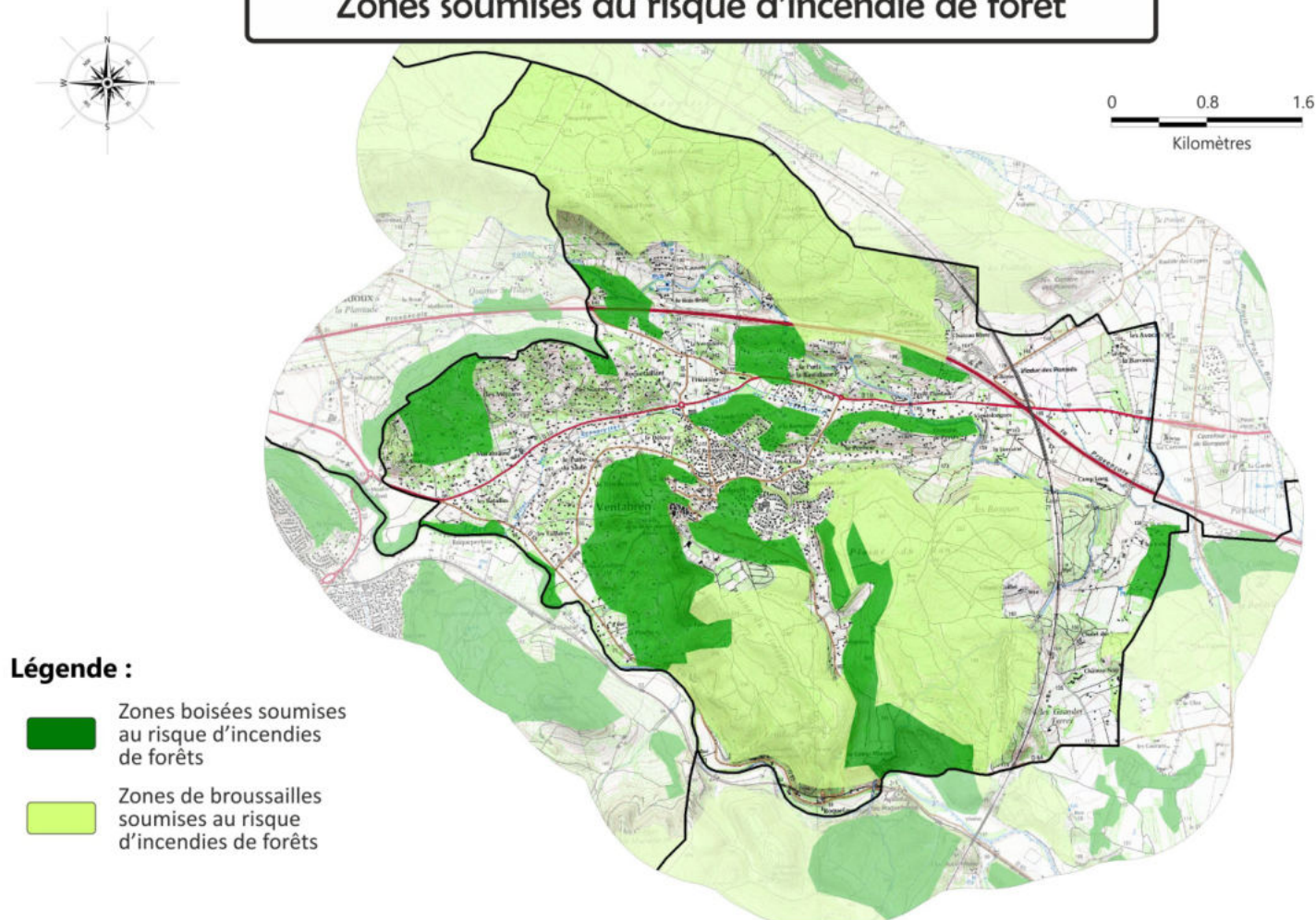
Mesures de gestion du risque

La RCSC de Ventabren veille tout au long de l'année et notamment durant la saison estivale sur la forêt en assurant des présences en vigie, patrouilles en véhicules porteurs d'eaux dans les massifs, et intervention sur feux naissants.

Une information des promeneurs sur les possibilités d'accès aux massifs forestiers des Bouches-du-Rhône est disponible pendant la période du 1^{er} juin au 30 septembre, avec une carte matérialisant le niveau de risque incendie par massif et accessible sur le site internet de la Préfecture. La surveillance forestière estivale des massifs forestiers est assurée également par des moyens issus du département et de l'état par des patrouilles terrestres et une surveillance aérienne.

Des travaux et aménagements de terrains en matière de défense contre l'incendie sont réalisés chaque année par la commune avec le concours de la Métropole Aix-Marseille : débroussaillages, pistes d'accès pour les secours, interfaces habitat-forêt, barrières, citernes d'eaux, etc...

Zones soumises au risque d'incendie de forêt



Consignes de sécurité
À ne pas faire

APRÈS

- Sortir protégé
- Eteindre les foyers résiduels sans prendre de risque inutile
- Inspecter son habitation et surveiller les reprises
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais

Liens utiles :

Base de données pour les incendies de forêts :
www.promethee.com

Accès et travaux réglementés dans les Bouches-du-Rhône :
www.ancien.paca.gouv.fr/files/massif/index.php

Application smartphone « Prévention incendie » de l'Entente pour la Forêt Méditerranéenne





MOUVEMENT DE TERRAIN

Le risque sur la commune

La commune de Ventabren est concernée par différents mouvements de terrain :

- des chutes de blocs sur quelques falaises en bordure de la route de Roquefavour ;
- des affaissements et effondrements de terrain générés par l'ancienne mine, près du Cavaou, entre le canal de Marseille et l'autoroute A8 ;
- des tassements différentiels (retrait-gonflement des argiles).



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

La commune a fait l'objet de six arrêtés de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour cause de mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Définitions

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol. Il peut être d'origine naturelle (agent d'érosion, pesanteur, séisme, etc.) ou anthropique (exploitation de matériaux, déboisement, terrassement, etc.).

Les mouvements lents entraînent une déformation progressive des terrains, pas toujours perceptible par l'homme. Ils regroupent les affaissements, les tassements, les glissements, la solifluxion, le fluage, le retrait-gonflement et le fauchage.

Les mouvements rapides se propagent de manière brutale et soudaine. Ils regroupent les effondrements, les chutes de pierres et de blocs, les éboulements et les coulées boueuses.



© Mairie de Ventabren

Les Bons Réflexes

En cas d'**Eboulement**



PENDANT

A l'intérieur

- Se protéger la tête avec les bras
- S'éloigner des fenêtres et s'abriter sous un meuble solide

A l'extérieur

- Rentrer rapidement dans le bâtiment en dur le plus proche

APRÈS

- Fermer le gaz et l'électricité
- Evacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas prendre l'ascenseur
- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le point de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

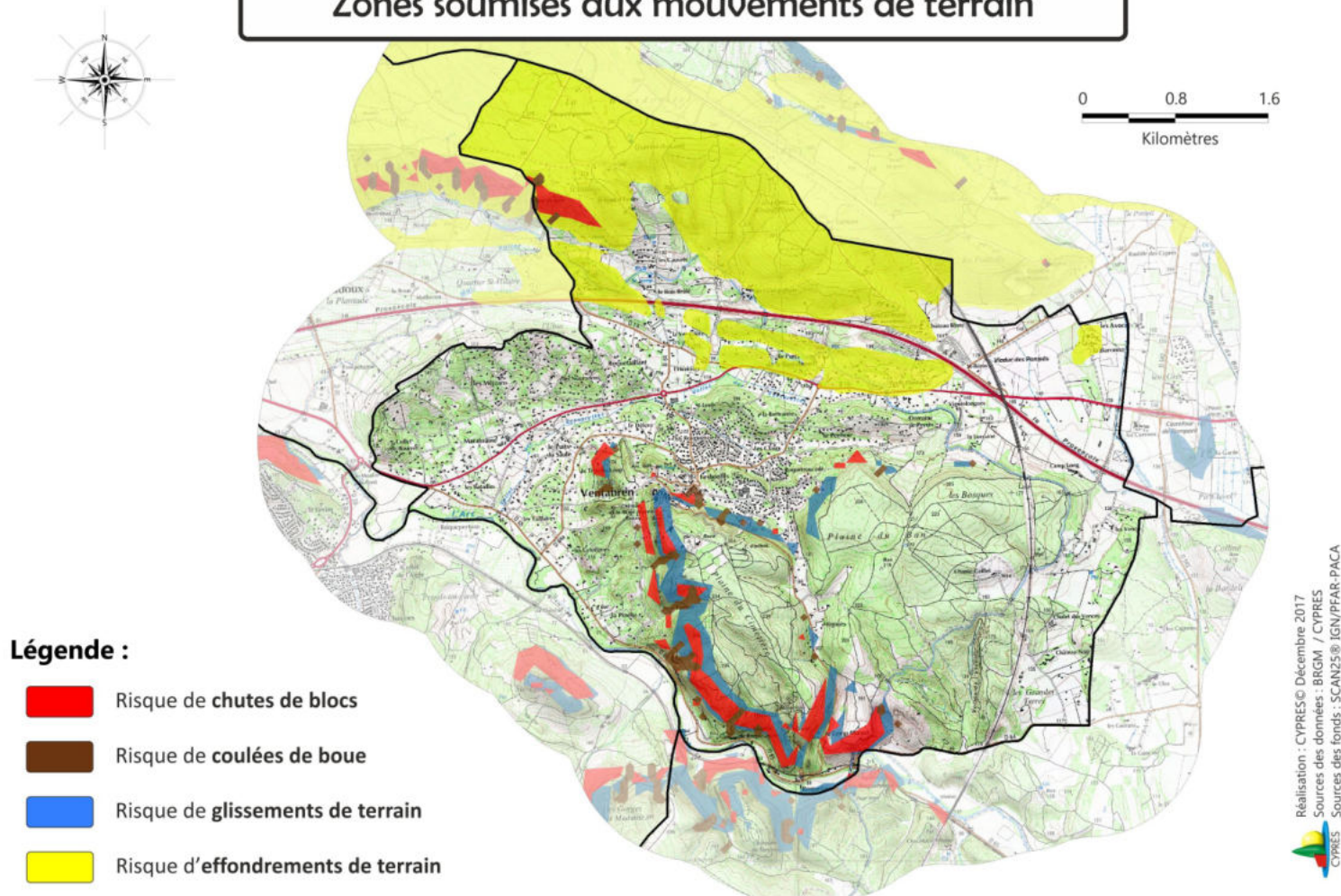
Mesures de gestion du risque

Le **Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) mouvement de terrain et séisme**, approuvé en mars 1990, identifie les zones soumises à des risques de chutes de blocs et d'affaissement-effondrement et définit des règles d'urbanisme et de construction applicables dans ces zones.

Le **Plan de Prévention des Risques mouvements différentiels de terrain**, approuvé en février 2017, concerne le phénomène de retrait-gonflement des argiles. Certaines mesures prescrites visent donc à assurer la stabilité de la construction au regard du risque avéré de tassements différentiels. D'autres mesures visent à assurer une homogénéité d'ancrage, la rigidification de la structure ainsi qu'une limitation des variations hydriques au droit des fondations.

Une étude détaillée des aléas miniers résiduels a été réalisée par Geoderis en 2008 pour les concessions de La Fare et Coudoux situées sur la commune de Ventabren au niveau du quartier Saint-Hilaire. Ce risque est intégré dans le Plan Local d'Urbanisme.

Zones soumises aux mouvements de terrain



En cas
d'**Effondrement**

A L'INTERIEUR

- Dès les premiers signes, évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas utiliser l'ascenseur

A L'EXTERIEUR

- S'éloigner de la zone dangereuse et rejoindre le lieu de regroupement
- Respecter les consignes des autorités

Liens utiles :

Base de données nationale sur les mouvements de terrain
www.georisques.gouv.fr

SÉISME

Le risque sur la commune

Un séisme est une vibration du sol transmise aux bâtiments, causée par une fracture brutale des roches en profondeur créant des failles dans le sol et parfois en surface.

Depuis le 22 octobre 2010, la France dispose d'un nouveau zonage sismique divisant le territoire national en cinq zones de sismicité croissante en fonction de la probabilité qu'un séisme survienne (décret 2010-1254 et 2010-1255).

La commune de Ventabren est située en zone de niveau 4, moyen.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

11 JUIN 1909

Un séisme de magnitude 6.2 sur l'échelle de Richter a entraîné d'importants dégâts dans les environs de Lambesc. Il a été ressenti de Gênes (Italie) à Perpignan.

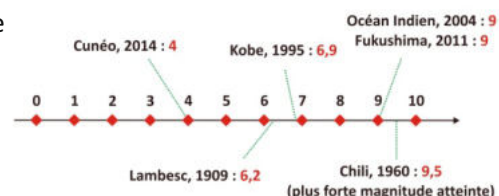
Le bilan est de 46 morts et 256 blessés pour un coût matériel de reconstruction de 2.2 milliards de francs.



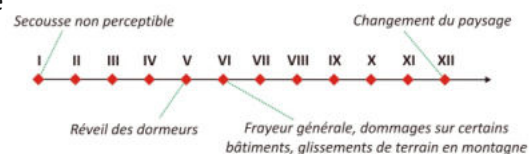
© Archives départementales des Bouches-du-Rhône

i Magnitude et intensité

Magnitude - Quantité d'énergie libérée par un séisme, mesurée sur l'échelle logarithmique de Richter. D'un degré à l'autre, l'énergie est multipliée par 31,6.



Intensité - Echelle descriptive des effets et dommages constatés du séisme sur les personnes, constructions et l'environnement. Echelle arithmétique MSK à 12 degrés.



Les Bons Réflexes

PENDANT

- S'abriter sous une table solide ou dans l'encadrement d'une porte
- S'éloigner des fenêtres
- Ne pas allumer de flamme
- Ne pas utiliser l'ascenseur

Consignes de sécurité À faire



APRÈS LA PREMIERE SECOURSSE

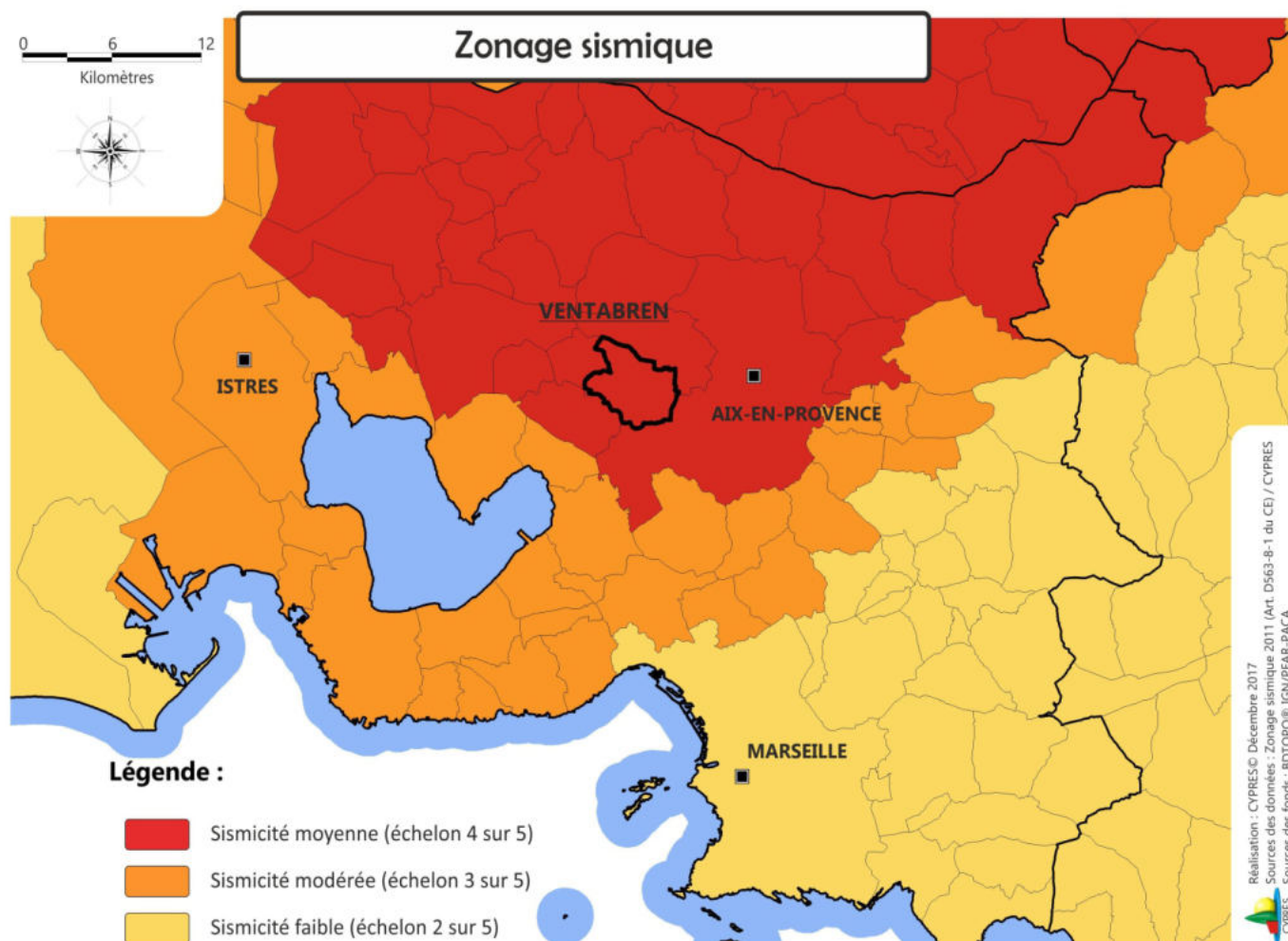
- Se méfier des répliques
- Couper le gaz et l'électricité
- Evacuer le bâtiment par les escaliers
- S'éloigner des constructions, se diriger vers un endroit dégagé en prenant garde aux chutes d'objets

Mesures de gestion du risque

Le Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN) mouvement de terrain et séisme, approuvé en mars 1990, identifie les zones à risques et définit des règles d'urbanisme et de construction applicables dans ces zones.

La réglementation impose des règles de construction parasismique pour les zones les plus exposées et la prise en compte du risque dans les documents d'urbanisme.

Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance, se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables. A long terme, les prévisions sont basées sur des méthodes statistiques qui analysent la récurrence des séismes dans le temps et dans un lieu donné.



Consignes de sécurité
À ne pas faire

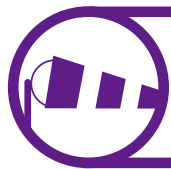
APRÈS

- Ne pas rentrer dans les bâtiments
- En cas d'ensevelissement, se manifester en tapant contre les parois
- Prendre contact avec les voisins qui peuvent avoir besoin d'aide
- Déclarer le sinistre à l'assurance dans les plus brefs délais.

Liens utiles :

Bureau Central Sismologique Français
www.franceseisme.fr

Réseau National de surveillance sismique
<http://renass.unistra.fr/>



CLIMATIQUE

Le risque sur la commune

Il arrive que des phénomènes climatiques généralement ordinaires deviennent extrêmes et aient un impact important pour la sécurité des personnes.

Du fait de leur apparente banalité, des personnes ont un comportement imprudent et/ou inconscient qui peut se révéler mortel : à pied ou dans un véhicule, conducteur téméraire...

La commune est concernée par l'ensemble des risques climatiques: vents violents, neige et verglas, orages et fortes pluies, canicule et grands froids.



© Michel Caibou



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

Canicule 2006

De nombreux évènements de fortes chaleurs sont fréquents sur le département : 35,6°C au Puy-Sainte-Réparate en juillet 2006.

Neige 2009

Début janvier 2009, des chutes de neige ont paralysé le département. Plusieurs milliers de personnes ont été bloqué sur les routes, les trafics ferroviaire et aérien ont été fortement perturbés.

Tornade 2012

En octobre 2012, une tornade de faible intensité a balayé la zone commerciale de Plan-de-Campagne, sur la commune de Cabriès, provoquant de lourds dégâts matériels.

Les Bons Réflexes

NEIGE ou VERGLAS

- Limiter les déplacements et ne pas prendre de risques
- Respecter les restrictions de circulation et déviations mises en place.
- Faciliter le passage des engins de dégagement des routes
- Dégager la neige et saler les trottoirs devant votre domicile
- Ne pas toucher à des fils électriques tombés au sol

CANICULE

- Limiter les déplacements.
- En cas de sortie porter un chapeau, des vêtements légers (coton) et amples, de couleurs claires
- Fermer les fenêtres tant que la température extérieure est supérieure à la température intérieure. Les ouvrir la nuit si la température extérieure baisse, en provoquant des courants d'air. Entre-fermer les volets exposés au plein soleil
- Avoir accès à un endroit frais au moins deux heures par jour
- Boire le plus possible, même sans soif. Ne pas consommer d'alcool (cela amplifie la déshydratation)
- S'informer de l'état de santé des personnes isolées, fragiles ou dépendantes de votre entourage et les aider à manger et à boire...

Mesures de gestion du risque

La **carte de vigilance météorologique**, élaborée par Météo-France, est actualisée au moins deux fois par jour (à 6h00 et 16h00, ou plus fréquemment en fonction de l'évolution de la situation) pour avertir la population de l'éventualité d'un phénomène dangereux dans les 24 heures qui suivent. Les médias relayent l'information dès que les deux plus hauts niveaux d'alerte (orange et rouge) sont atteints.

Les phénomènes couverts par la vigilance météorologique sont les suivants : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

NIVEAU VERT : pas de phénomène particulier

NIVEAU JAUNE : phénomène habituel dans le département mais occasionnellement dangereux

NIVEAU ORANGE : phénomène dangereux

NIVEAU ROUGE : phénomène dangereux et d'intensité exceptionnelle

Des **mesures spécifiques de protection** peuvent s'appliquer en cas de déclenchement d'un dispositif ORSEC spécifique grand froid, canicule...

Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

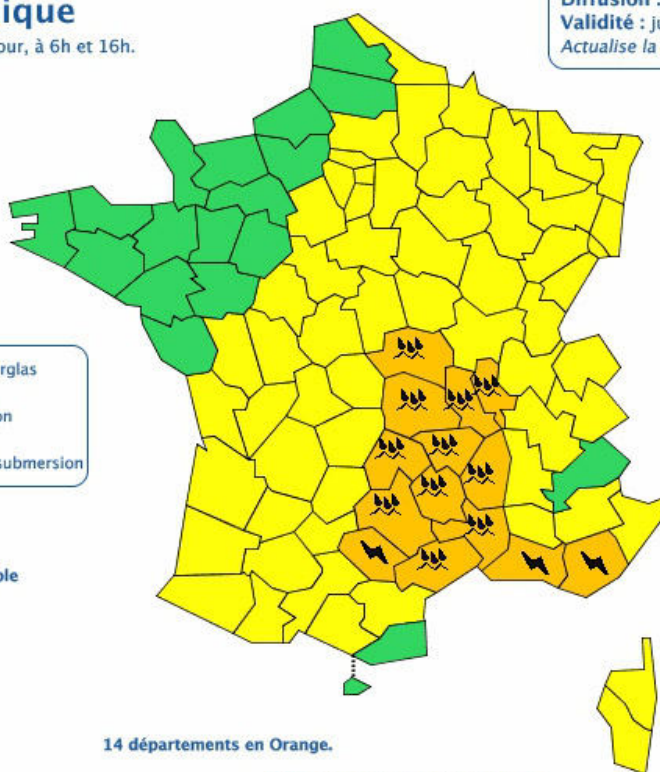
Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus ...

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...

Pas de vigilance particulière.



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère du Développement durable



14 départements en Orange.

METEO FRANCE
Toujours un temps d'avance

Diffusion : le samedi 12 septembre 2015 à 12h20
Validité : jusqu'au dimanche 13 septembre 2015 à 06h00
Actualise la carte du samedi 12 septembre 2015 à 10h15

Consultez le **bulletin national**

Un épisode pluvio-orageux actif affecte le Massif central et le Languedoc. Les orages violents se déplacent la nuit prochaine vers le Var et les BDR. Des crues importantes sont probables dans l'Hérault et le Gard.

Cliquez sur la carte pour lire les **bulletins régionaux**

Conseils des pouvoirs publics :

Orages/Orange – Soyez prudents, en particulier dans vos déplacements et vos activités de loisir. – Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques.
Précipitations/Orange – Evitez les abords des cours d'eau. – Soyez prudents face au risque d'inondations et prenez les précautions adaptées. Crues/Orange – Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. – Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.

Copyright Météo-France

ORAGE

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Éviter les déplacements, les promenades en forêt et les sorties en montagne
- Signaler sans attendre les départs de feux aux pompiers

GRAND FROID

- S'habiller chaudement et ne pas garder de vêtements humides
- Assurer la ventilation des habitations une fois par jour
- Signaler au « 115 » les personnes en difficulté
- Rester en contact avec les personnes vulnérables de votre entourage

TEMPÊTE

AVANT

- Enfermer ou arrimer les objets susceptibles d'être emportés
- Gagner un abri en dur et fermer portes et volets

PENDANT

- Ne sortir en aucun cas
- Débrancher les appareils électriques

APRÈS

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés, aux menaces de chutes (cheminées, toitures, poteaux ...)
- Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre

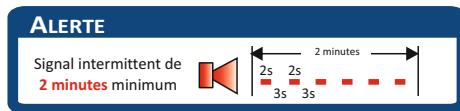


RUPTURE DE BARRAGE

Le risque sur la commune

La rupture de barrage correspond à une destruction partielle ou totale d'un barrage. Le risque de rupture brusque et imprévue est aujourd'hui extrêmement faible. La situation de rupture pourrait plutôt venir de l'évolution plus ou moins rapide d'une dégradation de l'ouvrage.

La commune se situe à 24 km en aval du barrage de Bimont. Cette onde de submersion mettrait environ une heure pour atteindre la commune.



ZOOM SUR LE BARRAGE DE BIMONT

Le barrage de Bimont, barrage voûte, implanté sur la commune de Saint-Marc-Jaumegarde, a été construit entre 1946 et 1952. Aujourd'hui, il constitue une réserve de stockage et de régulation et est un élément majeur du système de régulation dynamique du Canal de Provence.



© CYPRES

Comment s'y préparer ?



Dans la zone en aval la plus proche du barrage, **Zone de Proximité Immédiate (ZPI)**, des cornes de brume préviennent de l'imminence du risque. L'évacuation vers les points hauts est nécessaire.

Plus en aval, la **Zone d'Inondation Spécifique (ZIS)** correspond à l'inondation causée par la plus grande crue connue.

Plaquette d'information Rupture de Barrage

Les Bons Réflexes

AVANT

- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier et les itinéraires d'évacuation
- Connaître le signal d'alerte (corne de brume)

Consignes de sécurité
A faire



PENDANT

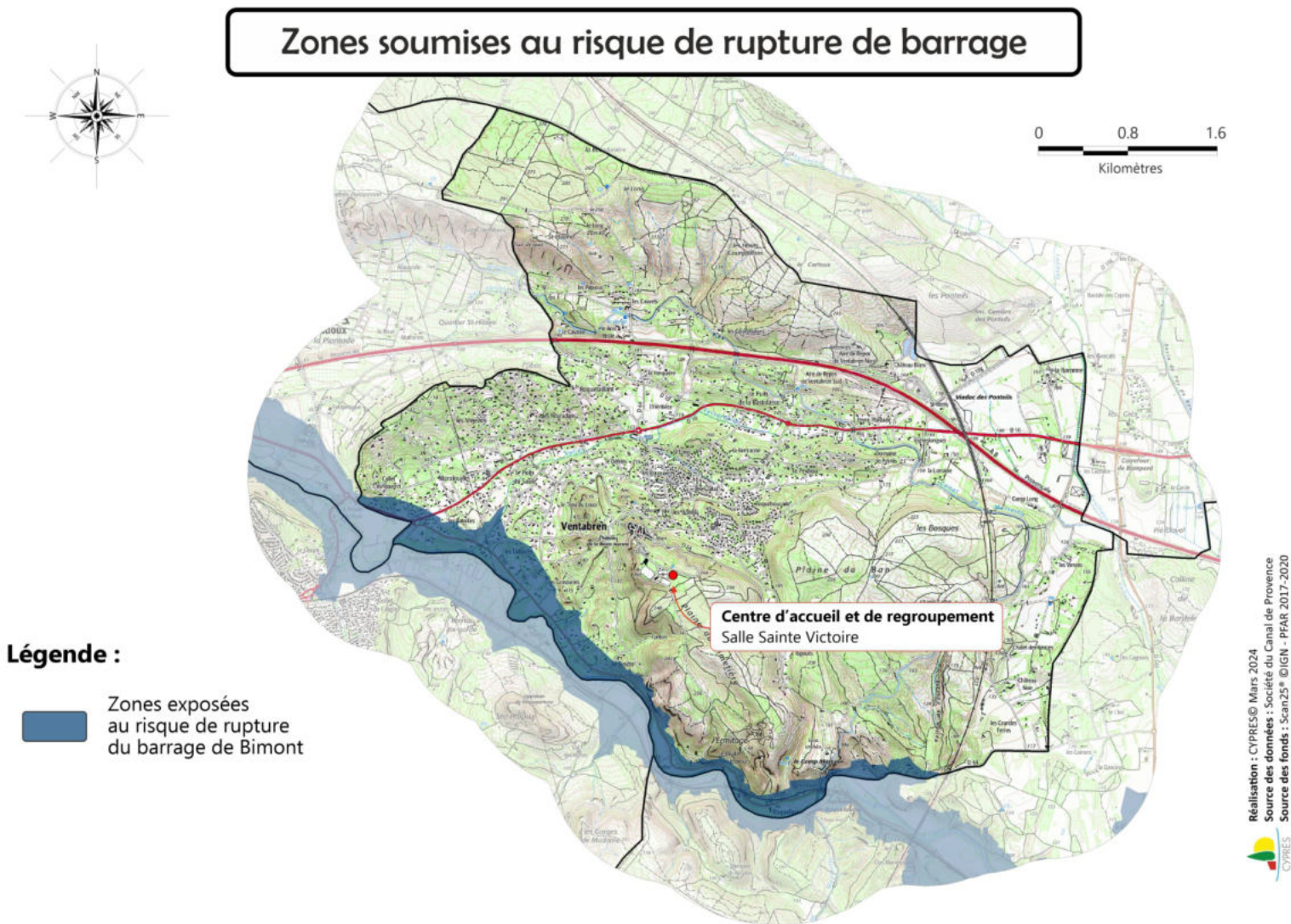
- Evacuer à pied et gagner le plus rapidement possible les points hauts les plus proches, ou à défaut les étages supérieurs d'un immeuble élevé et solide
- Ne pas revenir sur ses pas
- Ne pas prendre l'ascenseur

Mesures de gestion du risque

La réglementation en matière de sécurité des barrages est faite pour assurer un contrôle avant, pendant et après leur construction. Les exploitants des barrages surveillent et inspectent leur comportement afin de prévenir toute dégradation pouvant générer un risque de rupture. Pour le barrage de Bimont, l'exploitation et la surveillance ont été confiées à la Société du Canal de Provence et le contrôle est assuré par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

En cas de rupture de barrage, le Préfet déclencherait le **Plan Particulier d'Intervention (PPI)**. En cas de danger, la population située dans la zone submersible serait alertée par tout moyen disponible (sirène, ensemble mobile d'alerte...).

La zone de regroupement à rejoindre, seulement si cela est possible, est située salle Saint-Victoire sur le plateau de Ventabren.



Consignes de sécurité
À ne pas faire

APRÈS L'ALERTE

- Aérer et désinfecter les pièces
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche
- Chauffer dès que possible

Liens utiles :

Comité Français des Barrages et Réservoirs (CFBR)
www.barrages-cfbr.org



TMD

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque sur la commune

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant lors du transport de marchandises par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation. Le TMD génère un risque directement lié à la dangerosité des produits (inflammable, toxique, explosif ou radioactif).

La commune est concernée par un risque TMD par voie routière sur l'autoroute A8 et la route départementale de Berre D10 et par canalisation avec le passage de pipelines d'hydrocarbures à l'extrémité nord-ouest de la commune (plateau de la Bourdonnière).



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

Juin 2000

En juin 2010, à Eguilles, un camion-citerne transportant 10 000 litres de gazole et de l'huile de chauffe sur la RD10 prend feu et menace de s'étendre à la végétation alentour. La gendarmerie coupe la circulation dans les 2 sens et établit un périmètre de sécurité.

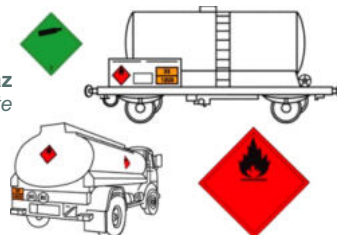


© Mairie de Ventabren

Reconnaître les véhicules TMD

Les véhicules TMD comportent des panneaux indiquant la nature du risque. Un panneau orange permet d'identifier la matière transportée.

Classe 2 : Gaz
GPL, Butane, Azote



Plaque Orange

33
1233

Code danger

Code matière

Classe 3
Liquides inflammables
Essence, Gasoil, Fuel

Les Bons Réflexes

Consignes de sécurité
À faire



SI VOUS ETES TÉMOIN DE L'ACCIDENT

- Donner l'alerte aux pompiers, à la police ou gendarmerie en précisant :
 - le lieu exact
 - le moyen de transport
 - la nature du sinistre

EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer
- Quitter la zone de l'accident : s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter un possible nuage toxique

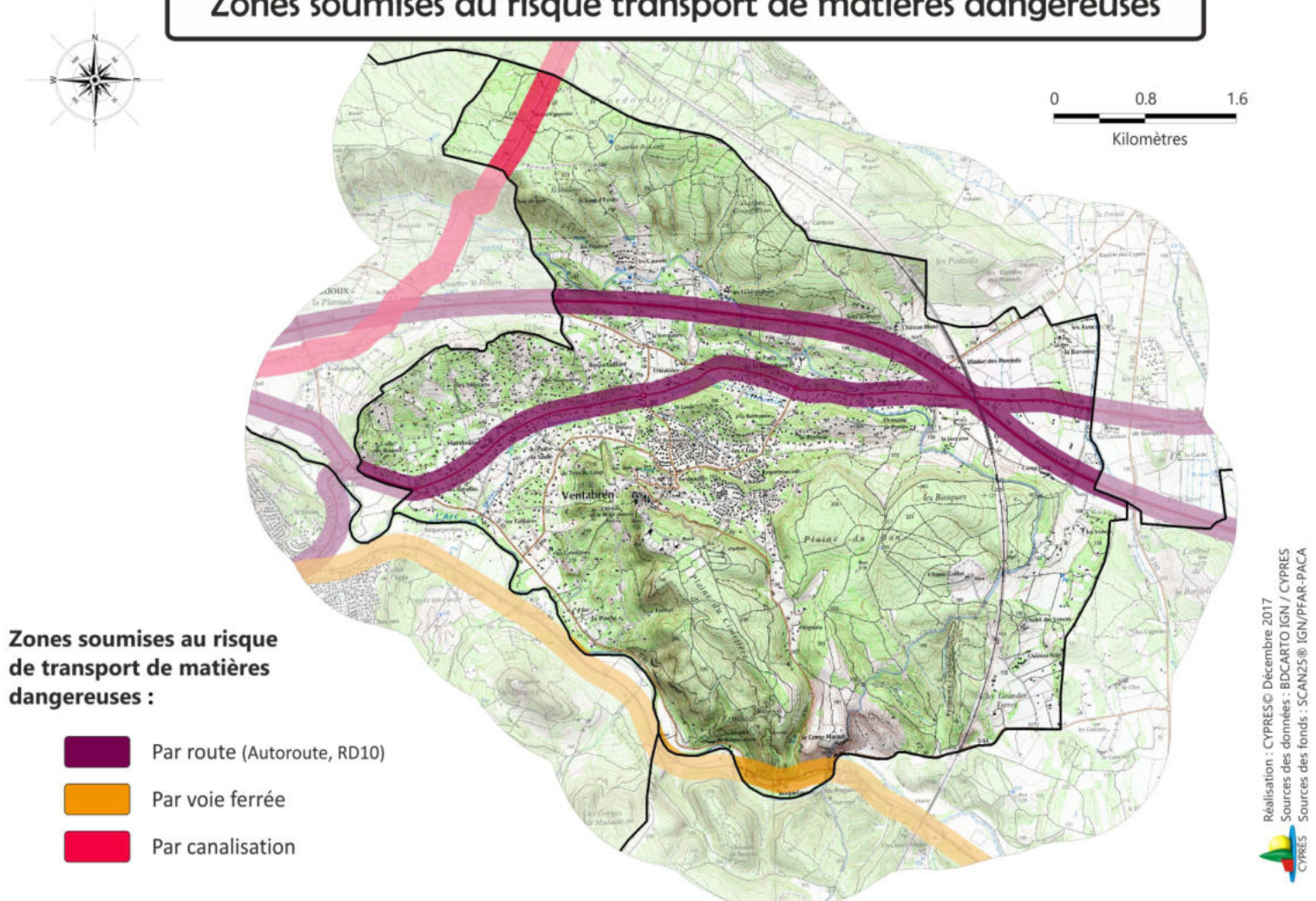
Mesures de gestion du risque

Le TMD par route fait l'objet d'une **réglementation internationale** qui impose des normes de fabrication aux véhicules, des formations aux chauffeurs, des signalisations spécifiques. Au niveau local, le maire et le préfet peuvent imposer des restrictions de circulation et de stationnement sur les axes les plus dangereux.

Les exploitants de canalisations de TMD contrôlent le fonctionnement de leurs ouvrages 24h/24h et vérifient les travaux réalisés par des tiers à proximité des canalisations.

En cas d'évènement, selon le mode de transport considéré, seraient mis en place les Plans de Surveillance et d'Intervention (PSI) par les exploitants de canalisations et/ou le dispositif ORSEC spécifique au TMD activé par le préfet.

Zones soumises au risque transport de matières dangereuses



Consignes de sécurité
À ne pas faire

APRÈS L'ALERTE

- **Aérer le local** de mise à l'abri
- **Si vous pensez avoir été touché par un produit toxique et en cas d'irritation :**
 - Se doucher
 - Changer de vêtements
 - Se présenter à un médecin

Liens utiles :

Bureau d'analyses des Risques et
Pollutions industrielles (BARPI)
Base de données d'Analyse Recherche
et Information sur les accidents (ARIA)
www.aria.developpement-durable.gouv.fr



CANAL DE MARSEILLE

Le risque sur la commune

Le Canal de Marseille est la principale source d'approvisionnement en eau potable de la ville de Marseille. D'une longueur de 50 kilomètres pour sa partie principale, il dessert l'intégralité des quartiers marseillais et des communes environnantes. Il a été construit au milieu du XIXe siècle en une quinzaine d'années sous la direction de l'ingénieur Franz Mayor de Montricher, amenant les eaux de la Durance dans la ville depuis le 8 juillet 1849.

Le canal est en béton, les ouvrages aériens en pierres ou pierres et briques. Le débit de l'ouvrage est de 10 m³/s, la pente étant de 0,36 m/km.

L'ouvrage est propriété de la Métropole Aix-Marseille. La gestion est déléguée au Groupe des Eaux de Marseille (Véolia).

La commune de Ventabren est traversée du Nord-Ouest au Sud-Est par le Canal de Marseille sur une distance d'environ 10,5 km, dont 260 mètres sur l'Aqueduc de Roquefavour.

Cet ouvrage présente 3 types de risques :

- Le risque de rupture d'une partie de l'ouvrage pouvant provoquer une inondation puissante et brutale dans les quartiers situés en périphérie.
- Le risque d'incident sur le réseau de distribution d'eau potable (pollution, dysfonctionnements...) : le canal permet l'alimentation principale en eau potable de la commune. Toute pollution ou incident sur le canal isolerait la commune de son alimentation en eau potable.
- Le risque de noyade : les berges et ouvrages du canal (souterrains, aqueduc...) sont interdits à la circulation du public. Toutefois, ces berges n'étant pas clôturées, un risque de chute dans le canal est possible. Le gestionnaire renforce année après année la signalisation de ce type de danger en bordure du canal.



ÇA S'EST PASSÉ PRÈS DE CHEZ VOUS !

Janvier 2014

Un cheval a chuté dans le canal au niveau des Hauts Gourgoulons nécessitant l'intervention des pompiers, gendarmes, et police municipale afin de l'extraire de l'eau.



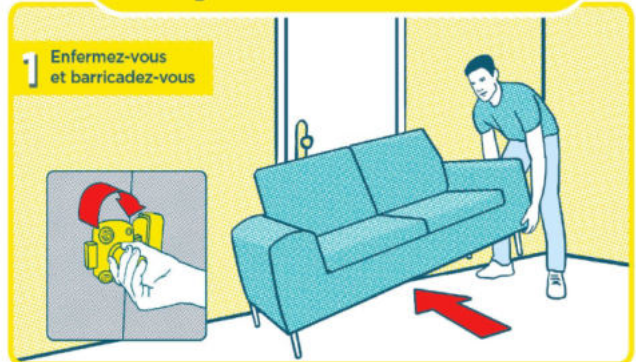
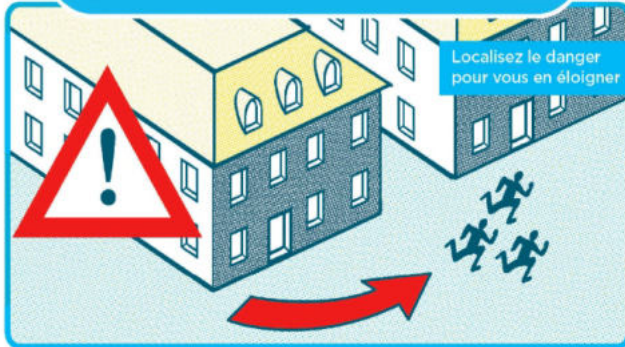
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

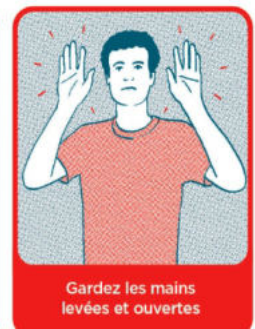
si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE



v.23042018



COMMUNE DE VENTABREN

PLAN COMMUNAL
DE SAUVEGARDE



Le Plan Communal de Sauvegarde est composé de 4 documents indissociables

DOCUMENT 1/4 – DISPOSITIF GENERAL

Ce document et son contenu sont confidentiels. Son utilisation est réservée au strict usage du cadre de l'activation du Plan Communal de Sauvegarde par les membres du Poste de Commandement Communal

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est la réponse du Maire et de l'équipe municipale face à toute situation nécessitant la sauvegarde de la population. C'est le premier maillon de l'organisation de la sécurité civile en France.

Il définit, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte à la population et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

En parallèle, le Préfet peut déclencher le dispositif ORSEC (Organisation de la Réponse de Sécurité Civile) et prendre la direction des opérations de secours.

Les élus et fonctionnaires municipaux participent régulièrement à des formations et exercices de sécurité civile organisés par les services de l'État et la Métropole.

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SÛRETÉ

Au sein des établissements scolaires, un Plan Particulier de Mise en Sûreté (PPMS) est mis en place pour faire face à un événement majeur.

Ce plan d'organisation interne est élaboré sous l'autorité du directeur d'établissement. Il détermine les conditions de mise à l'abri et d'évacuation des élèves et du personnel. Il définit notamment les conduites à tenir et les modalités de communication vers l'extérieur.

En cas d'événement majeur, il est déclenché par le directeur de l'établissement et permet de mettre en sécurité les élèves et le personnel de l'établissement dans l'attente de l'arrivée des secours.



RÉSERVE COMMUNALE DE SÉCURITÉ CIVILE

Le Citoyen, acteur de la sécurité civile ! Engagez-vous dans la Réserve Communale de Sécurité Civile !

Constituée de bénévoles engagés, sous la responsabilité du Maire, la Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC) apporte son concours à l'équipe municipale en participant au soutien et à l'assistance des populations en cas de crise. Ses missions ne se substituent pas aux services publics de secours et d'urgence et permettent aux secouristes et aux pompiers de se consacrer aux missions complexes, dangereuses ou urgentes. La RCSC est également engagée dans la gestion des risques majeurs du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) :

- Risques majeurs classés : feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, séisme, rupture du barrage de Bimont, transport de marchandises dangereuses.

- Risques majeurs potentiels : climatique, sanitaire, canal de Marseille, circulations ferroviaire, autoroutière, routière et le survol aérien.



La RCSC participe aussi à la mise en place et à la gestion du PCC (poste de commandement communal) pour le suivi/anticipation et la gestion des membres de la RCSC.

Hors risques majeurs, la RCSC a la charge du suivi des obligations légales de débroussaillage, de la sensibilisation du public sur les risques de feu de forêt de notre commune et de la surveillance en période estivale de nos massifs (vigie/ patrouilles).

Pour plus d'informations : [cfffventabren@gmail.com](mailto:cffventabren@gmail.com)

PLAN FAMILIAL DE MISE EN SÛRETÉ

Vous pouvez anticiper :

Chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir, a minima, à ses besoins, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et ne peuvent être rétablis immédiatement.



Composition du kit de sûreté

Dans un sac facilement accessible, prévoir :

- Votre DICRIM (ce document)
- Un sifflet, une lampe-torche, un tissu ou panneau « SOS »
- Gilets fluorescents, radio à piles
- De l'eau, des aliments non périssables, couteau multifonctions
- Vos médicaments habituels
- La photocopie des papiers personnels et papiers d'assurance

Plan Familial de Mise en Sûreté

La préparation à la gestion des crises est une responsabilité partagée.

Elle incombe évidemment aux pouvoirs publics mais également à chaque citoyen qui doit y participer. Le temps d'alerte avant la survenue d'un événement majeur est généralement court, si ce n'est inexistant, aussi pour être efficace le moment venu il est nécessaire d'avoir un minimum de préparation.

L'élaboration d'un Plan Familial de Mise en Sûreté permet à la famille de se préparer à réagir face à une période de crise de durée plus ou moins longue, d'éviter de vous mettre en danger et de limiter les dégâts sur vos biens.



COMMENT SUIS-JE ALERTE ?

En cas d'évènement grave, l'alerte à la population relève de la responsabilité du maire. Différents moyens existent sur votre commune pour vous prévenir. **ATTENTION** : Le signal d'alerte ne renseigne pas sur la nature du danger. Il faut donc dès son déclenchement se mettre à l'écoute de la radio ou des messages diffusés par les autorités.



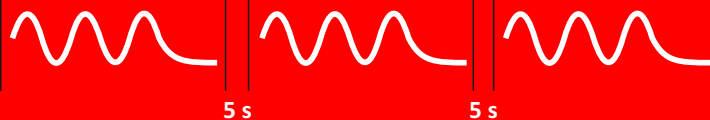
SIRENES SAIP

Système d'alerte et d'information aux populations

1 minute 41 s

1 minute 41 s

1 minute 41 s



1. VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE DU DEBUT D'ALERTE

un son montant et descendant d'environ 5 minutes

2. VOUS ENTENDEZ LA SIRÈNE DE FIN D'ALERTE

un signal sonore continu de trente secondes

30 secondes

Essai mensuel des sirènes à l'hôtel de ville et à la Police Municipale tous les premiers mercredis du mois



RADIO

France Bleu sur 103.6

AUTOMATE D'APPEL GEDICOM

Téléchargez le formulaire d'inscription sur www.ventabren.fr, rubrique pratique, sécurité, police municipale, téléalerte.



ENSEMBLE MOBILE D'ALERTE

PORTE A PORTE



INTERNET

Site de la ville : www.ventabren.fr
 www.facebook.com/Ventabren/

DISPOSITIF FR-ALERT

Dispositif national d'alerte et d'information des populations

Permet de prévenir en temps réel toute personne détentrice d'un téléphone portable de sa présence dans une zone de danger



1

Téléchargez l'application sur l'Apple Store (iPhone) ou sur le Google Play (Android). Application gratuite sans inscription (pas de mail, pas de téléphone).

2

Entrez manuellement le nom de la commune dans la barre de recherche de votre application.

3

Cliquez sur SUIVRE et recevez les informations de la commune directement sur votre smartphone.



informez-vous

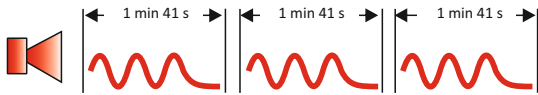
LES CONSIGNES DE BONNE CONDUITE FACE AUX RISQUES MAJEURS

ALERTE EN CAS DE RISQUE MAJEUR

DÉBUT D'ALERTE

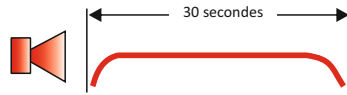
Un son montant et descendant

3 fois 1 minute 41s séparées par un court silence



FIN D'ALERTE

Un son continu de 30 secondes



Dispositif national d'alerte et d'information des populations

AUTRES MOYENS D'ALERTE



Automate d'appel Gédicom



Ensemble mobile d'alerte



Porte à porte



Application Illiwap

METTEZ-VOUS À L'ABRI DU DANGER



N'allez pas chercher les enfants à l'école, qui dispose d'une organisation pour les protéger



Ne téléphonez pas afin de libérer les lignes pour les services de secours



Mettez-vous à l'écoute de la radio et attendez les consignes des autorités

VOTRE VIE DÉPEND DE LA RAPIDITÉ D'APPLICATION DE CES CONSIGNES

feu de forêt



fermez volets, portes et fenêtres calfeutrez avec des linges mouillés



séisme



abritez-vous sous un meuble solide



mouvement de terrain



éloignez-vous de la zone dangereuse



transport de matières dangereuses



éloignez-vous de la zone dangereuse



inondation



montez à pied dans les étages



rupture de barrage



gagnez immédiatement les hauteurs



Ecoutez les consignes générales

N° Vert 0 800 427 366

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Sites internet

Numéros utiles

Sites internet


- > Site internet de la Ville : www.ventabren.fr
- > Facebook officiel : www.facebook.com/Ventabren/
- > Site internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône : www.bouches-du-rhone.gouv.fr
- > Site internet de Météo-France : www.meteofrance.com
- > Site internet du Service d'information sur le risque de crues des principaux cours d'eau en France : www.vigicruces.gouv.fr/niv2-bassin.php?CdEntVigiCru=22
- > Portail de la prévention des risques majeurs : www.georisques.gouv.fr
- > Centre d'information pour la prévention des Risques Majeurs : www.cypres.org
- > Observatoire régional des risques majeurs : <http://observatoire-regional-risques-paca.fr>



Contacts utiles

Mairie de Ventabren	04.42.28.80.14
Préfecture des Bouches-du-Rhône	04.84.35.40.00
Pompiers	18 ou 112 (depuis un portable)
Coordonnateur de la RCSC	06.78.07.84.34
SAMU	15
Police Municipale	04.42.28.89.97
Gendarmerie	17
Brigade d'Eguilles	04.42.92.53.55
Météo-France	05.67.22.95.00
	http://france.meteofrance.com



Mairie de Ventabren
17 grand rue
13122 Ventabren
 04.42.28.80.14
www.ventabren.fr



Document réalisé avec la participation du Cypres